

L'ÉQUIPE

Les gymnases rouverts le 15 décembre pour les mineurs



Les mineurs inscrits en club pourront retrouver leurs gymnases à partir du 15 décembre. (E. Garnier/ L'Équipe)

Le ministère des Sports s'apprête à autoriser l'ouverture des gymnases et des piscines pour les mineurs en club, à partir du 15 décembre.

mis à jour le 11 décembre 2020 à 12h37

Selon l'AFP, les mineurs inscrits en club pourront à nouveau pratiquer le sport en intérieur, dans les gymnases et les piscines, à compter du 15 décembre. D'après le ministère des Sports, cette réouverture permettra notamment aux stages prévus par les clubs et associations de se dérouler pendant cette période de vacances scolaires.

Les cours d'EPS et périscolaires n'avaient pas été arrêtés après la deuxième vague de la crise sanitaire, mais pour les clubs la pratique en extérieur [a seulement repris fin novembre](#).

Un soulagement pour le sport amateur

La possibilité d'une reprise du sport en salle en décembre avait été évoquée le 17 novembre par le président de la République, Emmanuel Macron, sous réserve des conditions sanitaires, et toujours uniquement pour les mineurs. Certains détails sont encore en cours de finalisation pour ces nouvelles règles a cependant indiqué à l'AFP le cabinet de Roxana Maracineanu.

Alors que la crise sanitaire a entraîné une perte de 20 % des adhésions selon le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), l'annonce de cette réouverture est un soulagement pour le sport amateur.

publié le 11 décembre 2020 à 11h41

mis à jour le 11 décembre 2020 à 12h37